

29/01/2018

COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018**

Sous la présidence de Monsieur RINTJEMA Joël, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2018

Date d'affichage : 22 janvier 2018

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 19 décembre 2017 ; Approbation du rapport de la commission travaux ; Avenant au règlement du cimetière ; Organisation du repas des aînés 2018 ; Demande de subvention ; Questions diverses.

Etaient présents : Joël RINTJEMA, François KWIATKOWSKI, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Virgile TUPINIER.

Représentés : Alexandre LAVAL donne pouvoir à Fanny MIGNON
Hélène COMOY donne pouvoir à Joël RINTJEMA

Secrétaire de séance : Monique NICOLLE

Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2017 :

Le Maire tient à préciser que concernant la remarque de Virgile Tupinier sur la place de l'église dans les questions diverses et après vérification, certains membres de la commission travaux et les adjoints avaient bien reçu copie du mail de l'ATD.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question à ajouter à l'ordre du jour :

- Travaux de la place de l'église

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Approbation du rapport de la commission travaux

Délibération n°1/2018 : visée par la Préfecture le 6 février 2018

Réfection place de l'église : Les travaux concernant l'aménagement de la place de l'église sont stoppés maintenant depuis le mois d'avril 2017 suite à un courrier d'avocat concernant l'accès à la propriété Bonnimond. D'autres éléments se sont ajoutés et nous avons fait le choix lors d'un conseil municipal de faire appel aux conseils d'un avocat afin de voir les suites à pouvoir donner sur la continuité éventuelle du chantier ou toutes autres possibilités. Lors du dernier conseil municipal, les conseillers présents ont demandé s'il était possible de suspendre pour l'instant la mission confiée à ECMO.

Réfection rue des Fossés, de 2 ruelles rue de Lacey et diverses réparations rue de Lacey

Suite au travail de la commission travaux, le conseil municipal a opté pour la proposition faite par l'entreprise Bougeat. Ces travaux sont pour l'instant mis en attente jusqu'à ce que soit trouvée une solution à l'aménagement de la place de l'église.

Réhabilitation ancienne école : Nous avons eu une nouvelle proposition financière de Mr Gallard, architecte, suite aux nouvelles demandes du conseil: isolation du plancher, 2 fenêtres supplémentaires pignon côté rue du moulin, etc. Nous laissons également ces travaux en attente, la priorité étant donnée à la place de l'église.

Sentier du Goulot : Concernant le mur de la propriété de Mr LAVAL Alexandre, mitoyen au sentier du Goulot, il devenait urgent de prendre une décision sur la réponse à lui apporter. Après avoir contacté l'Agence Technique Départementale, nous avons fait parvenir des dossiers à

plusieurs bureaux d'études. Deux nous ont répondu et après contrôle de ses dossiers par l'ATD, le choix du conseil municipal s'est arrêté sur l'ARS. Nous sommes maintenant dans l'attente d'une date d'intervention sur l'analyse qui doit être faite sur la fiabilité du sol et du mur, des dégâts occasionnés et selon les résultats, des propositions de solutions.

Divers travaux :

- Une porte neuve ainsi que des pavés de verre ont été posés par l'entreprise Sarrazin au magasin Proximarché côté rue de Lacey. Il reste à poser un revêtement de sol dans l'extension faite pour la préparation de Pizzas, ainsi que l'ouverture de la porte et la pose de volets à l'endroit où il y avait la cabine téléphonique. Nous allons faire appel à un bureau de contrôle pour vérifier la conformité des installations électriques.
- Suite au problème récurrent de la petite porte du logement attenant à la mairie qui n'était jamais fermée à clef alors que les normes de sécurité nous l'imposaient, le conseil municipal a fait poser une clôture afin de sécuriser l'accès à l'école. Les locataires ont de ce fait maintenant une petite cour privée.
- Il est également fait un point par les membres de la commission des différents dysfonctionnements et petits travaux à prévoir dans la commune que ce soit au niveau voirie, bâtiments, et/ou chemins.
- Nous tenons également à préciser que depuis plusieurs semaines, la pluie a occasionné certains dégâts que nous ne pouvons pas à l'heure actuelle réparer. Il nous est difficile également d'évaluer l'ampleur de ceux-ci. Nous demandons donc aux habitants de Poilly de supporter encore quelques temps les désordres occasionnés et que notre employé communal fait au maximum de ses possibilités pour vous satisfaire.

Certains membres de la commission travaux signalent un manque d'informations dans ce rapport. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 4 voix pour (dont le Maire), 4 contre et 1 abstention,

- **Approuve** le rapport de la commission travaux.

2. Avenant au règlement du cimetière

Délibération n°2/2018 : visée par la Préfecture le 6 février 2018

La commission cimetière propose que soit ajouté au règlement du cimetière le fait qu'une personne ayant un lien familial avec une personne habitant Poilly puisse acheter une concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix pour et 7 contre,

- **Refuse** la proposition de la commission cimetière pour cause de manque de place pour l'avenir dans le cimetière.

3. Organisation du repas des aînés 2018

Délibération n°3/2018 : visée par la Préfecture le 6 février 2018

Cette année, le repas des aînés aura lieu le Dimanche 18 février 2018.

Suite aux consultations effectuées par la commission Fêtes et Cérémonies, il a été retenu un menu à 25 € proposé par BECART Traiteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Fixe** le montant de la participation 2018 des invités des ayants-droit à prix coûtant (incluant le repas, le service traiteur et les vins), à 30 € / personne.

Si nous avons moins de 35 inscriptions au repas, il sera annulé.

4. Demande de subvention

Délibération n°4/2018 : visée par la Préfecture le 6 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de ne pas donner suite à la demande de subvention de PEP 89.

5. Travaux de la place de l'église

Délibération n°5/2018 : visée par la Préfecture le 6 février 2018

Suite à la délibération n°41/2017 où le Conseil Municipal demande au Maire de consulter un avocat spécialisé dans la défense des collectivités locales dans le but de dénoncer les travaux du cabinet ECMO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention,

- **Demande** que les travaux soient suspendus afin de faire procéder à une expertise judiciaire, qui doit être ordonnée par le juge des référés du Tribunal administratif.

Questions et informations diverses :

- Place de l'église : le Maire fait part du compte-rendu de l'avocat consulté, le sujet sera débattu la semaine prochaine lors d'un prochain conseil.
- Travaux mur intérieur église : suite au courrier reçu de l'Association de Sauvegarde des monuments, le Conseil Municipal demande au Maire d'ouvrir un dossier et de demander des devis pour la réfection du mur latéral gauche de l'église.
- Rue des Fossés : avant d'éviter tout risque d'accident, un arrêté sera pris pour interdire le stationnement sur le trottoir rue des fossés face au moulin.
- Société de pêche : la société de pêche du Chablisien souhaite poser un panneau vers la rivière concernant la pêche dans le Serein. Le conseil demande au Maire de vérifier la taille avant qu'il soit posé.
- Mini-crèche : une jeune habitante de Lichères ayant un diplôme d'éducatrice, souhaiterait créer une mini-crèche dans notre village si elle trouve un local ou une maison à acheter. Le lieu lui paraît stratégiquement intéressant. Le Conseil Municipal accueille cette idée avec bienveillance.
- Remerciements : le Maire tient à remercier des habitants du village qui sont intervenus bénévolement ces derniers temps, notamment Martial MIGNON et Annabelle TUPINIER pour la décoration des sapins, Jean-François BILLAULT, Jean-Claude MALAQUIN et Christian CERVEAU qui sont venus aider Joël LECESTRE pour la réfection de plusieurs murs du cimetière, et à Christian CERVEAU pour l'équipement de la nouvelle voiture des pompiers.
- Salle des fêtes : une fuite apparaît dans un coin du plafond de la salle des fêtes, la commission travaux se charge d'appeler une entreprise.
- Un peu de civilité : plusieurs déchets ont été vus aux abords de Poilly. Préservons notre planète et nous vous rappelons que ce geste est passible d'une amende.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 23h00.